

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
MRC de Bécancour
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **7 juillet 2020**, le conseil municipal a adopté les 1ers projets de règlements qui suivent :
 - Projet de règlement # **2020-36** modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158
 - Projet de règlement # **2020-37** modifiant le règlement de zonage # 2011-159
 - Projet de règlement # **2020-38** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2011-165
 - Projet de règlement # **2020-39** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 2011-167

Les projets de règlements visent à :

- annexer la zone R-08 à la zone R-03 (rue Siméon Charland);
- autoriser le résidentiel de forte densité dans la zone R-03;
- autoriser les industries légères, les commerces à incidence élevée, les commerces liés à l'automobile, l'hébergement et la restauration, les postes d'essence et les cafés terrasses dans la zone C-03;
- autoriser les commerces de proximité, les commerces de vente au détail de produits divers, l'hébergement et la restauration (à l'exception des bars et discothèques), les activités culturelles et les cafés terrasses dans la zone INST-03 (église et presbytère);
- autoriser la mixité des usages sur un même terrain dans les zones C-03 et INST-03;
- autoriser l'hébergement et la restauration dans la zone M-06;
- autoriser les industries légères d'aliments et de boissons à titre d'usage conditionnel dans la zone M-04 et y édicter des critères d'évaluation des demandes;
- créer la nouvelle zone P-02 et y autoriser les équipements d'utilité publique et les équipements publics de télécommunication;
- changer l'intitulé de la zone INST-04 pour M-07;
- soustraire les zones C-03 et M-04 à l'application des dispositions relatives aux écrans tampons pour un usage industriel léger;
- ne plus restreindre l'abattage des arbres dans le périmètre urbain (à l'exception des zones exposées aux glissements de terrain);
- modifier les dispositions relatives aux bâtiments temporaires servant de casse-croûte;
- revoir les limites des zones de villégiature (Plage Laurentienne) en fonction des limites de propriétés;
- agrandir la zone M-06 au détriment de la zone C-03;
- ajuster plusieurs limites de zones en fonction des limites de propriété;
- mettre à jour les plans des hauteurs moyennes générales de talus;
- intégrer les plans des cotes de crues;
- effectuer d'autres corrections mineures.

Dans le respect de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

La consultation écrite aura lieu du **24 juillet 2020** au **7 août 2020**. Ladite consultation a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet.

Une présentation vidéo expliquant les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur sera disponible pendant la période de consultation écrite sur le site Internet de la municipalité :
<http://st-pierre-les-becquets.qc.ca/>

De plus, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer durant la période de consultation écrite. Nous vous invitons à acheminer toutes vos questions, suggestions ou commentaires écrits à l'adresse courriel suivante :

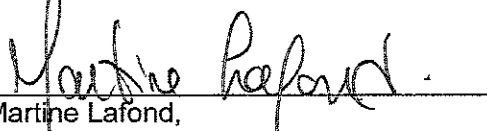
municipalite@st-pierre-les-becquets.qc.ca

Ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets
110, rue des Loisirs
Saint-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

2. Les projets de règlements peuvent être consultés, en tout temps, sur le site Internet de la municipalité ou au bureau municipal du 110, rue des Loisirs durant les heures d'ouverture régulières.
3. Les projets de règlements modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les usages conditionnels contiennent une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les projets de règlements contiennent des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive en ligne à l'adresse suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, le **8 juillet 2020**.


Martine Lafond,
Directrice générale et secrétaire-trésorière